



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3338
23 février 1994

FRANÇAIS

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3338E SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 23 février 1994, à 11 h 30

Président : M. OLHAYE (Djibouti)

Membres :

Argentine	M. CARDENAS
Brésil	M. SARDENBERG
Chine	M. LI Zhaoxing
Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
États-Unis d'Amérique	M. INDERFURTH
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MÉRIMÉE
Nigéria	M. OTUYELU
Nouvelle-Zélande	M. VAN BOHEMEN
Oman	M. AL-KHUSSAIBY
Pakistan	M. MARKER
République tchèque	M. KOVANDA
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Rwanda	M. BIZIMANA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 11 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOZAMBIQUE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU MOZAMBIQUE (S/1994/89 et Add.1 et Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Mozambique une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Afonso (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), contenu dans les documents S/1994/89 et Add.1 et Add.2.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/188, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur est le représentant du Mozambique à qui je donne la parole.

M. AFONSO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que, grâce à votre expérience avérée et à vos excellentes qualités de leader, vous guiderez nos travaux vers une issue fructueuse. Je voudrais également rendre particulièrement hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Karel Kovanda, de la République tchèque, pour l'excellente manière dont il a dirigé les délibérations du Conseil de sécurité le mois dernier.

M. Afonso (Mozambique)

Je saisis également cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : l'Argentine, la République tchèque, le Nigéria, et l'Oman et le Rwanda. Je les assure du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation et je me réjouis par avance de travailler en étroite collaboration avec eux dans les mois à venir.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation aux délégations du Cap-Vert, de la Hongrie, du Japon, du Maroc et du Venezuela pour l'excellente façon dont elles se sont acquittées de leur mandat et pour le travail intense qu'elles ont accompli au sein du Conseil au cours des deux dernières années.

Je voudrais encore une fois rendre respectueusement hommage, au nom de mon Gouvernement, à notre Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer aux fins de l'établissement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation se réjouit de pouvoir participer à cette séance du Conseil de sécurité, convoquée pour examiner le rapport présenté par le Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), en application de la résolution 882 (1993). Au nom de mon Gouvernement, je voudrais faire quelques observations concernant certaines questions exposées dans le rapport du Secrétaire général (S/1994/89), auxquelles nous attachons une grande importance.

Tout d'abord, je voudrais parler de la question du désengagement de l'élément militaire de l'ONUMOZ du Mozambique. A notre avis, la réduction de l'élément militaire devrait s'effectuer en fonction de l'évolution de la démobilisation des troupes et de la formation et de l'entrée en opération de la Force de défense du Mozambique, la nouvelle armée. En décembre 1992, mon Gouvernement a accepté les termes de la résolution 797 (1992) du Conseil de sécurité dans laquelle le Secrétaire général était prié de chercher à faire des économies, en procédant à un "déploiement échelonné", et de rendre régulièrement compte des résultats obtenus à cet égard. Nous reconnaissons que, depuis lors, des progrès importants et encourageants ont été faits dans l'application des principaux aspects de l'Accord général de paix.

Tout au long de ce processus, mon Gouvernement a toujours été sensible au fardeau qu'a représenté pour la communauté internationale l'aide apportée au peuple mozambicain pour mettre fin à cette guerre financée par des sources extérieures, qui a ravagé notre pays pendant plus de 16 ans. Nous sommes

M. Afonso (Mozambique)

conscients du fait que les ressources financières de notre Organisation sont limitées, et qu'elles sont déjà sollicitées à l'extrême. Nous comprenons donc, et nous avons accepté, le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, notamment les paragraphes 2, 3, 4 et 19 de son dispositif. J'assure le Conseil et le Secrétaire général que mon Gouvernement coopérera pleinement à l'application des décisions du Conseil.

M. Afonso (Mozambique)

S'agissant des problèmes concernant le regroupement et la démobilisation des troupes, mon Gouvernement a déjà eu l'occasion, à maintes reprises, d'expliquer que les difficultés organisationnelles et logistiques que nous rencontrons actuellement n'affectent en rien la volonté politique et la bonne foi du Gouvernement mozambicain, qui s'est engagé à honorer pleinement les obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord général de paix. Comme indiqué dans le rapport pertinent (S/1994/89), au cours des premières phases de processus, les troupes gouvernementales, pourvues d'un équipement complet, se sont présentées dans les zones de rassemblement en beaucoup plus grand nombre que celles de la RENAMO, et il continue d'en être ainsi. Les problèmes organisationnels et logistiques rencontrés par mon Gouvernement ont entraîné un ralentissement du processus de cantonnement des troupes gouvernementales, mais le nombre de nos troupes rassemblées reste de loin supérieur à celui des éléments de la RENAMO. D'après les chiffres publiés par le groupe technique de démobilisation de l'ONUMOZ, au 21 février 1994 – il y a deux jours –, 26 768 soldats des forces gouvernementales s'étaient présentés dans les zones de rassemblement contre 10 628 combattants de la RENAMO.

J'insiste sur le fait que les problèmes organisationnels et logistiques rencontrés par le Gouvernement dans les zones de rassemblement sont semblables à ceux rencontrés dans les zones de rassemblement de la RENAMO, qui sont placées sous l'entière responsabilité de l'ONUMOZ. Je signale à ce propos qu'une mission tripartite – composée de représentants du Gouvernement et de la RENAMO, du Représentant spécial du Secrétaire général lui-même, et de représentants de participants à la Commission de supervision et de contrôle, à savoir la France, l'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) – s'est rendue, entre le 25 janvier et le 5 février 1994, dans 10 zones de rassemblement en différents points du pays pour étudier de près les problèmes rencontrés dans ces zones.

La mission tripartite a constaté à cet égard que le Gouvernement et l'ONUMOZ rencontraient les mêmes problèmes d'appui logistique, d'approvisionnement en vivres et d'établissement de conditions adéquates. La mission a noté en outre que, dans les zones relevant de la RENAMO – dont j'ai déjà dit que l'ONUMOZ avait l'entière responsabilité –, les conditions n'étaient pas meilleures que celles réservées aux troupes gouvernementales. Dans plusieurs cas, la mission a reconnu que, dans ces zones, les conditions étaient en fait pires que dans celles des forces gouvernementales. Elle a aussi noté qu'en ce

M. Afonso (Mozambique)

qui concerne par exemple le logement, les tentes de la RENAMO dans les zones de rassemblement étaient beaucoup moins bien équipées que celles des forces gouvernementales. Lorsqu'il pleut, ces tentes sont perméables à l'eau. Les combattants de la RENAMO se plaignent aussi d'un manque de vêtements et de couvertures.

Pour ce qui est des vivres, les zones de rassemblement du Gouvernement et de la RENAMO ont été confrontées à de graves pénuries. D'une façon générale, les hommes rassemblés ne faisaient qu'un repas par jour. Les produits frais étaient rares dans les zones de rassemblement gouvernementales et pratiquement inexistantes dans celles de la RENAMO. L'approvisionnement en eau douce, surtout dans les zones de la RENAMO, reste un problème à résoudre.

En ce qui concerne les soins médicaux, les zones de rassemblement du Gouvernement et celles de la RENAMO étaient confrontées aux mêmes problèmes. Chaque camp disposait certes d'une équipe médicale, mais certaines zones de rassemblement manquaient de médicaments. Les maladies dont souffrait une partie affligeaient de même l'autre partie.

La mission tripartite a également pu constater que les observateurs militaires de l'ONUMOZ ne pouvaient pas enregistrer plus de 50 combattants par jour alors qu'il en arrive des milliers quotidiennement, ce qui représente un problème supplémentaire dans les zones de rassemblement. Voilà ce qui explique peut-être pourquoi, sur un total de 37 396 combattants qui se sont présentés dans les zones de rassemblement au 21 février 1994, plus de 3 000 devaient encore être dûment enregistrés par l'ONUMOZ.

Malheureusement, le rapport du Secrétaire général que nous examinons aujourd'hui a été achevé et publié avant que la mission ait remis les conclusions de sa visite dans les zones de rassemblement. Il convient de le regretter car ces conclusions auraient fourni de précieuses informations et répondu à un large éventail de questions soulevées dans le rapport. Nous estimons donc qu'il aurait été extrêmement utile que les membres du Conseil soient pleinement informés de ces faits et tenus au courant des problèmes organisationnels et logistiques.

Nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il faut traiter ces questions de façon prompte et efficace. Mais nous voudrions aussi que les membres du Conseil comprennent que, dans les circonstances actuelles, ce sont là des problèmes normaux et inévitables dans une opération de cette envergure. Les zones de rassemblement ne sont que des points de transit; les problèmes qui en découlent ne devraient pas nous diviser dans notre détermination commune

M. Afonso (Mozambique)

d'appliquer pleinement l'Accord général de paix. Tout au moins de la part du Gouvernement, il n'y a pas intention délibérée de négliger la santé et le bien-être de nos troupes et de nos compatriotes dans les zones de rassemblement.

Le Conseil devrait plutôt comprendre qu'en dépit des sérieuses contraintes qui ne nous permettent pas de faire autant que nous le voudrions pour appliquer l'Accord général de paix, nous restons pleinement engagés à l'égard de nos objectifs et bien décidés à les réaliser. Voilà pourquoi nous renouvelons encore une fois notre appel à la communauté internationale pour qu'elle nous aide à nous acquitter de nos responsabilités afin que nous puissions fournir l'appui nécessaire à nos troupes dans les zones de rassemblement et les centres d'instruction.

A propos de la question de la collecte des armes, nous tenons à signaler que c'est un sujet de vive préoccupation pour mon Gouvernement. Ce qui s'est passé, c'est qu'au cours des premières phases du processus de cantonnement des troupes, tandis que les forces gouvernementales rendaient toutes leurs armes, en se conformant strictement aux conditions fixées par la Commission du cessez-le-feu, les combattants de la RENAMO refusaient de remettre les leurs aux observateurs militaires de l'ONUMOZ. Il est évident que cette attitude, dont les médias ont beaucoup parlé, était contraire aux engagements pris par la RENAMO en vertu de l'Accord de Rome. Par voie de conséquence, après que le refus de la RENAMO eut été dénoncé et condamné, la RENAMO a commencé à remettre à l'ONUMOZ des armes complètement obsolètes et inutilisables au combat, voire dans certains cas des armes traditionnelles.

Alors même que je parle, de nombreux combattants de la RENAMO continuent à se présenter sans leurs armes dans les zones de rassemblement. En outre, nous n'avons pas pu obtenir la moindre information sur ce que sont devenues les autres armes les plus dangereuses, de moyen et de gros calibre, de la RENAMO, qui n'ont toujours pas été retrouvées.

M. Afonso (Mozambique)

Une lecture attentive des paragraphes 6 et 7 du rapport du Secrétaire général fera mieux comprendre ces préoccupations. Il ressort de ces paragraphes qu'à la date du 24 janvier 1994, 9 895 soldats du Gouvernement s'étaient présentés dans les zones de rassemblement et avaient remis 11 382 armes, tandis que 6 714 combattants de la RENAMO s'étaient rendus dans les zones de rassemblement et n'avaient remis que 6 200 armes. Notre préoccupation se comprend encore mieux si l'on analyse les derniers chiffres publiés par le groupe technique de l'ONUMOZ. D'après ces chiffres, au 21 février 1994, 26 768 soldats gouvernementaux qui s'étaient présentés dans les zones de rassemblement avaient remis 27 183 armes, contre 10 628 combattants de la RENAMO qui, eux, n'avaient remis que 8 656 armes, ce qui représente moins d'une arme – en fait 0,8 arme – pour chaque soldat de la RENAMO enregistré dans les zones de rassemblement.

Outre ces préoccupations, les membres de la mission tripartite ont constaté qu'à l'exception de la zone de rassemblement de Chiramba, les effectifs de la RENAMO dans les zones de rassemblement se composent en grande partie de personnes âgées et d'adolescents âgés de 13 à 15 ans. Dans l'une des zones de rassemblement, Muchena, près de 27 % des personnes regroupées souffrent de handicaps physiques et sont incapables de s'acquitter de tâches militaires élémentaires.

J'espère que cette question recevra, à l'avenir, l'attention qu'elle mérite de la part du Conseil. Mon Gouvernement ne parle pas seulement de déséquilibre numérique entre les parties. Le problème est beaucoup plus grave et va au-delà de simples statistiques ou de chiffres représentant les troupes regroupées par les deux parties.

Il est parfaitement clair pour tous que ce ne sont ni les armes vieilles et obsolètes, ni les armes de petit calibre, ni les personnes âgées et physiquement inaptes au combat que nous voyons aujourd'hui dans les zones de rassemblement qui ont permis à la RENAMO de soutenir son effort de guerre pendant plus de 10 ans.

Il nous semble donc que l'équilibre entre les parties sur lequel on insiste doit être à la fois quantitatif et qualitatif, et pas seulement arithmétique. Mon Gouvernement regroupe ses soldats – de vrais soldats avec toutes leurs armes, alors que nous constatons que l'autre partie procède surtout au cantonnement de personnes âgées non armées, de personnes handicapées et d'enfants. En fait, cela risque de créer une situation où le désarmement et la

M. Afonso (Mozambique)

démobilisation seraient entrepris unilatéralement par les troupes gouvernementales.

Telles sont les principales sources de préoccupation de mon Gouvernement. Etant donné l'expérience que nous avons de cas semblables, ces faits nous fournissent autant de raisons importantes et réelles de nous inquiéter. Ils posent de graves questions quant aux intentions véritables de l'autre partie. Nous espérons que le Conseil, en particulier, et la communauté internationale, dans son ensemble, exerceront des pressions sur la RENAMO pour qu'elle procède au rassemblement de tous ses combattants et rende toutes ses armes.

Mon Gouvernement est déterminé à continuer d'honorer pleinement et de bonne foi les engagements pris dans le cadre de l'Accord général de paix. Notre objectif est, et restera, de respecter les échéances convenues dans le calendrier révisé.

Pour ce qui est du différend entre les parties portant sur le contrôle des emplacements proposés pour les zones de rassemblement à Salamanga, je voudrais faire remarquer qu'à trois reprises, la Commission de supervision et de contrôle – organe suprême établi pour superviser l'application de l'Accord général de paix – a constaté que la RENAMO avait violé le cessez-le-feu et qu'elle devrait donc retirer ses forces de Salamanga pour reprendre les positions qu'elle occupait avant le cessez-le-feu. Après plusieurs mois de non-respect des décisions de la Commission de supervision et de contrôle, nous avons maintenant été informés que la RENAMO a enfin décidé de se retirer de Salamanga, mais qu'elle s'oppose à la présence de tout représentant du Gouvernement dans la Commission du cessez-le-feu pour assister à ce retrait, ce qui va à l'encontre des procédures convenues par cette Commission. En outre, la RENAMO a déclaré qu'elle considérait la région comme étant terra nullius. Elle a également affirmé que son retrait de Salamanga constituait une reconnaissance de l'existence de deux administrations distinctes au Mozambique, autant d'arguments, bien sûr, injustifiés.

Qui plus est, nous constatons ces derniers jours que les dirigeants de la RENAMO, prévoyant une éventuelle défaite aux élections générales, parlent déjà de fraudes et d'irrégularités, ce qui est, pour le moins, préoccupant. Ces menaces interviennent à un moment où tous les mécanismes institutionnels nécessaires pour la tenue d'élections libres et régulières ont été mis en place et sont pleinement opérationnels.

Le Conseil se souviendra que le Gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour apaiser les inquiétudes de la RENAMO. A la suite de quoi, la

M. Afonso (Mozambique)

RENAMO, de même que tous les autres partis politiques, est pleinement représentée à la Commission électorale nationale : l'un de ses sept représentants y siège en tant que co-Vice-Président, et la RENAMO jouit aussi d'une représentation égale et adéquate au Secrétariat technique de l'administration électorale. En outre, l'ensemble du processus électoral sera dûment supervisé par l'ONUMOZ et d'autres observateurs internationaux, et il sera possible de faire appel devant le tribunal électoral, composé de deux juges mozambicains et de trois juges internationaux qui doivent être proposés par le Conseil de sécurité et nommés par le Secrétaire général.

Compte tenu de ce que je viens de dire, il n'y a aucune raison, à ce stade, de remettre en cause la validité d'un processus qui se veut transparent, libre et aussi honnête que possible, précisément pour éviter tout malentendu entre les parties. Mon Gouvernement espère qu'à mesure que nous nous rapprochons de l'échéance électorale, ces déclarations, qui sont loin d'être constructives, seront prises au sérieux par le Conseil.

A cet égard, j'ai reçu pour instruction de mon Gouvernement d'informer le Conseil que la Cour suprême du Mozambique est prête à nommer les deux juges mozambicains qui devront siéger au Tribunal électoral, en mars prochain. Nous serions reconnaissants au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de bien vouloir engager les consultations et mettre en place les mécanismes nécessaires pour qu'il soit procédé à la prompte nomination des juges internationaux, afin que le Tribunal électoral soit créé le plus rapidement possible.

M. Afonso (Mozambique)

Mon Gouvernement est conscient qu'il s'agit d'une phase très délicate de l'histoire de notre pays. C'est pourquoi nous estimons qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité examine sérieusement les meilleurs moyens de renforcer son autorité au sein des parties, s'agissant notamment de dénoncer tous les cas de violation systématique des engagements pris au titre de l'Accord général de paix et des accords ultérieurs, et qu'il agisse en conséquence.

A cet égard, nous estimons qu'il est très important que les parties soient dûment informées et soient instamment priées de revoir leurs codes de conduite respectifs quant à la mise en oeuvre de l'Accord général de paix. Mon gouvernement continuera de travailler en étroite coopération avec le Conseil, le Secrétaire général et l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) en vue d'atteindre ces objectifs.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. OTUYELU (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation tient tout d'abord à exprimer ses remerciements au Secrétaire général pour son rapport très utile sur la situation actuelle au Mozambique, qui figure dans les documents S/1994/89 et les additifs 1 et 2. Nous tenons également à rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Aldo Ajello, ainsi qu'à tout le personnel de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), pour les efforts qu'ils déploient inlassablement pour exécuter le mandat de l'ONUMOZ dans des conditions militaires et politiques très difficiles. Nous remercions également les Etats Membres et organisations non gouvernementales qui participent activement aux tâches de regroupement et de démobilisation des forces, de formation de la future Force mozambicaine de défense, et de fourniture des secours humanitaires dont le Mozambique a besoin.

Mon gouvernement est ravi de constater que le Mozambique, pays auquel le Nigéria est uni par des liens fraternels et historiques, est l'un des rares pays où une opération internationale de maintien de la paix montre des signes positifs qui permettent de penser qu'elle est en passe de s'achever relativement

M. Otuyelu (Nigéria)

vite et sans heurts. A cet égard, nous notons avec plaisir la déclaration faite par le représentant du Mozambique et sommes heureux de relever que le regroupement et le cantonnement des forces du Gouvernement et de la RENAMO ont commencé dans les zones de regroupement désignées, malgré certains problèmes logistiques.

Sur le plan politique, nous nous félicitons également de voir que les préparatifs pour les élections semblent se poursuivre selon le calendrier prévu, bien que l'échéance approche. Nous notons également avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée nationale mozambicaine, le 9 décembre 1993, de la Loi électorale. Nous relevons également avec plaisir, ce matin, les efforts entrepris en vue de nommer des juges au Tribunal électoral. De plus, et malgré quelques rares incidents, le cessez-le-feu général a pu être maintenu au Mozambique.

Nous sommes toutefois conscients des grandes difficultés auxquelles continue de se heurter la mise en oeuvre complète du processus de paix au Mozambique. Il reste encore plusieurs zones de regroupement à ouvrir, et la démobilisation des forces, le transfert d'armes des zones de regroupement vers des dépôts régionaux ainsi que le démantèlement des forces paramilitaires du pays restent à faire. La tâche la plus importante restant à accomplir est peut-être la création d'une Force mozambicaine de défense bien organisée et efficace, laquelle, de l'avis de ma délégation, est cruciale pour la survie tant à court qu'à long terme du Mozambique une fois l'ONUMOZ achevée.

Dans le cadre des efforts visant à faire avancer le processus de paix et à renforcer les mécanismes de paix existants, le Conseil notera les propositions faites et l'appel lancé par le représentant du Mozambique ce matin. Nous croyons toutefois que les propositions actuelles du Secrétaire général concernant la création d'un élément de police de l'ONUMOZ qui figurent dans l'Additif 2 à son dernier rapport, à condition d'être pleinement et rapidement appliquées, seront suffisantes pour que l'objectif du maintien de la paix puisse être atteint.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de disposer d'une force de police des Nations Unies pour surveiller toutes les activités de police dans le pays et fournir un appui technique à la Commission nationale des affaires de police créée en vertu de l'Accord général de paix signé à Rome en octobre 1992 - qui fournit la base véritable de nos efforts de paix en cours dans le pays.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi ce matin représente un important progrès dans notre effort collectif destiné à rétablir la paix au

M. Otuyelu (Nigéria)

Mozambique et à renforcer la paix dans le monde. Ma délégation l'appuiera et recommande aux membres de l'adopter à l'unanimité, essentiellement pour trois raisons.

Premièrement, le projet de résolution demande instamment aux deux parties au Mozambique de continuer de faire tout le nécessaire pour faciliter la pleine mise en oeuvre de tous les engagements auxquels elles ont souscrit, et notamment ceux concernant le regroupement des troupes et la création d'une force nationale de défense.

Deuxièmement, tout en appréciant le rôle important joué par ceux qui fournissent des services humanitaires et de secours, le projet de résolution reconnaît la nécessité de soulager les besoins humanitaires créés par la situation qui règne actuellement dans le pays et la nécessité de renforcer l'aide internationale. Les informations concernant la situation humanitaire au Mozambique témoignent de ce que l'opération de rapatriement de réfugiés la plus vaste de l'histoire africaine est en cours d'exécution dans ce pays. La communauté internationale se trouve confrontée à un défi de taille : la réinstallation de 1,5 million de réfugiés et de quelque 4 millions de Mozambicains déplacés à l'intérieur du pays par la guerre et la famine, défi qu'elle relèvera, nous l'espérons, avec générosité et détermination.

Troisièmement et finalement, le projet de résolution souligne le peu de temps qui nous reste pour achever la mise en oeuvre du processus de paix au Mozambique. De l'avis de ma délégation, la date prévue pour les élections – octobre 1994 – n'est pas très éloignée; il importe par conséquent plus que jamais de faire appel à la participation de tous et notamment les parties, qu'il faut pousser à coopérer et à jouer pleinement et avec confiance leur rôle dans ce processus.

A cet égard, le temps est essentiel, et aucun effort ne devrait être épargné pour que le processus de paix s'achève sans heurts. La déclaration du représentant du Mozambique a accru notre optimisme à cet égard.

M. BIZIMANA (Rwanda) : C'est avec un vif intérêt que la délégation rwandaise a examiné l'excellent rapport du Secrétaire général, publié le 28 janvier 1994, ainsi que ses deux additifs. Ma délégation souscrit pleinement à ses recommandations pertinentes, et plus particulièrement à celle concernant la création d'un élément de police civile des Nations Unies, qui fera partie intégrante de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ).

Nous avons, en effet, la ferme conviction que la décision de créer cet élément de police civile ainsi proposé contribuera au renforcement de la confiance entre les parties. A cet égard, ma délégation se réjouit du fait que l'une des missions principales de cet élément de police consiste notamment à surveiller, avec d'autres éléments de l'ONUMOZ, le déroulement de la campagne électorale et à s'assurer du respect des droits politiques des individus, des groupes et des formations politiques, conformément à l'Accord général de paix.

Nous considérons, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, que l'évolution généralement encourageante de la situation au Mozambique plaide en faveur d'un appui soutenu de la communauté internationale au processus de paix engagé dans ce pays.

Mon pays, soucieux de voir le Mozambique vivre en paix et s'engager totalement sur la voie du progrès, note particulièrement avec satisfaction que, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de paix, les parties continuent de coopérer pleinement et de se conformer au calendrier établi d'un commun accord, notamment en ce qui concerne le regroupement des forces dans les zones de rassemblement.

Nous sommes heureux de constater que, dans l'ensemble, le processus continue d'avancer positivement même si, ici et là, on déplore que des retards aient été enregistrés dans la mise en application de certains aspects, et plus particulièrement le démantèlement des milices et des forces paramilitaires, qui aurait dû commencer en même temps que le rassemblement.

Etant donné qu'il importe de respecter le calendrier arrêté d'un commun accord, ma délégation encourage les parties à chercher à éliminer ces retards. Nous invitons les parties concernées à redoubler d'efforts pour accélérer cette opération, qui constitue une étape cruciale devant générer un climat de confiance mutuelle propice au bon déroulement des élections envisagées.

Nous nous félicitons également du fait que les parties signataires de l'Accord de paix continuent de maintenir des contacts au plus haut niveau, avec pour souci de veiller à la poursuite de la réalisation des progrès dans la mise

M. Bizimana (Rwanda)

en oeuvre de l'Accord de paix. Nous estimons donc que cette volonté politique manifestée par les deux parties requiert l'appui de la communauté internationale.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, le Mozambique vit actuellement l'une des périodes les plus lourdes de conséquences de son histoire, dans la mesure où la situation actuelle déterminera l'avenir immédiat du pays.

A cet égard, ma délégation prend acte du fait que les élections auront lieu en octobre 1994 et espère que la communauté internationale ne ménagera aucun effort pour fournir une assistance financière en versant des contributions généreuses au fonds d'affectation spéciale qui sera créé pour soutenir les activités électorales au Mozambique.

Pour que le processus de paix en cours au Mozambique puisse être couronné de succès, nous estimons que l'opération de désarmement, la réinstallation des personnes déplacées par la guerre dans leurs biens ainsi que le rapatriement des réfugiés doivent être effectifs. Dans ce contexte, nous encourageons les parties à conclure le processus de cantonnement des troupes dans les délais fixés en vertu du calendrier révisé.

Pour garantir la paix et la stabilité, nous sommes d'avis qu'une attention particulière doit être accordée aux programmes de réinsertion dans la vie civile des soldats démobilisés. Dans cette optique, mon pays invite instamment la communauté internationale à contribuer au financement du programme d'appui à la réinstallation des soldats démobilisés qui sera entrepris sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Sur un autre plan, il est réconfortant de constater que le retour des personnes déplacées par la guerre et des réfugiés a été accéléré. En effet, un nombre important des personnes déplacées ont pu regagner leur foyer, tandis que 621 000 réfugiés ont quitté les camps installés dans les pays voisins pour rejoindre leur région d'origine.

Il convient néanmoins de relever que tous ces événements encourageants risquent d'être freinés par le problème humanitaire, qui est loin d'être résolu. Nous estimons par conséquent que la communauté internationale se doit d'intensifier son appui au programme global d'aide humanitaire au Mozambique, dont la version actualisée a été rendue disponible au mois de novembre de l'année passée.

Ma délégation n'ignore pas les contraintes financières auxquelles se heurtent les opérations de maintien de la paix. Aussi, tout en souscrivant à

M. Bizimana (Rwanda)

l'approche relative à la réduction de l'élément militaire envisagée par le Secrétaire général dans son rapport, ma délégation estime qu'une telle opération devrait avoir lieu après l'aboutissement de tout le processus de démobilisation et être progressive, sans préjudice de la réalisation effective du mandat de l'ONUMOZ.

Mon pays attache une grande importance à la décision que le Conseil de sécurité va prendre en vue de raffermir la paix au Mozambique et de faciliter le déroulement des élections, grâce au déploiement d'une force de police civile des Nations Unies.

Ma délégation, qui est soucieuse de voir le Mozambique retrouver la paix et la stabilité et faire face aux répercussions de la guerre qui l'a affecté pendant plusieurs années, votera en faveur du projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : Avec l'aide de la communauté internationale et grâce aux efforts déployés par les deux parties mozambicaines, le processus de paix au Mozambique a produit un certain nombre de résultats encourageants, parmi lesquels j'aimerais mentionner particulièrement les nombreuses séries de pourparlers qui ont eu lieu entre le Président Chissano et M. Dhlakama, Président de la RENAMO et la coopération dont ils ont fait preuve, ainsi que l'adoption de la Loi électorale et la nomination, par l'Assemblée nationale mozambicaine de la Commission électorale nationale. Par ailleurs, les forces paramilitaires, les milices et les troupes irrégulières au Mozambique ont toutes entrepris leur démobilisation, ce qui facilitera certainement la tenue des élections générales.

Le processus de paix au Mozambique est maintenant arrivé à une étape cruciale, et il ne reste plus beaucoup de temps avant les élections générales qui, en vertu de l'Accord général de paix, doivent avoir lieu en octobre prochain. Nous espérons sincèrement que les deux parties au Mozambique continueront de prendre, en coopération avec l'ONUMOZ, des mesures concrètes et efficaces et à mettre pleinement en oeuvre l'Accord général de paix ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de manière que les élections générales aient lieu à la date prévue.

Parallèlement, la communauté internationale, y compris l'ONU, doit continuer à aider par tous les moyens possibles le peuple mozambicain à atteindre cet objectif afin que le Mozambique puisse s'engager sur la voie de la reconstruction nationale et du redressement économique.

M. Li Zhaoxing (Chine)

A cette fin également, le Secrétaire général a recommandé que davantage d'observateurs de police des Nations Unies soient envoyés au Mozambique, ce qui, à son avis, favorisera la préparation sans heurts des élections générales et stimulera le processus de paix. La délégation chinoise partage cet avis et votera en faveur du projet de résolution, qui appuie cette recommandation.

La mise en oeuvre intégrale de l'Accord général de paix dépend, en dernière analyse, du peuple mozambicain lui-même, et la clef de ce succès réside dans une vaste réconciliation nationale. Tant que la volonté politique existera, les difficultés actuelles peuvent et doivent être aplanies.

M. YAÑEZ-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité s'apprête à adopter le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui autorise l'établissement d'un élément de police qui fera partie intégrante de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ).

La délégation espagnole se félicite de ce progrès qui montre bien que l'attachement de la communauté internationale au processus de paix au Mozambique demeure solide et réaffirme les espoirs qu'elle place dans la volonté du Gouvernement du Mozambique et de la RENAMO de respecter le calendrier révisé en vue de la pleine application de l'Accord général de paix, qui devrait aboutir à la tenue d'élections en octobre 1994.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

Le rapport du Secrétaire général du 28 janvier décrit les progrès réalisés par les parties, encore qu'il indique également que des problèmes sérieux demeurent concernant l'application de l'Accord général de paix, qui ont trait, en particulier, au regroupement et à la démobilisation des ex-combattants et à la mise en place des nouvelles forces armées du Mozambique. Il est fondamental que les problèmes en suspens, y compris ceux relatifs à la fourniture, par le Gouvernement, d'installations et de ressources adéquates pour les troupes dans les zones de regroupement et les centres d'instruction soient réglés. Il est également important d'accélérer les opérations de cantonnement en vue d'éviter tout déséquilibre entre les parties qui pourrait influencer négativement sur le processus et ainsi retarder le respect du calendrier révisé.

Ma délégation est convaincue que ces difficultés peuvent être surmontées. Aussi, nous nous félicitons des récentes nouvelles communiquées par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des informations et explications que nous a données aujourd'hui même le représentant du Mozambique qui révèlent le déploiement de nouveaux efforts pour améliorer la situation. Nous pensons que la dynamique amorcée durant l'été 1993 entre le Président Chissano et M. Dhlakama ne doit pas fléchir vu que nous sommes dans la phase finale du processus de paix. Le projet de résolution qui, nous l'espérons, va aujourd'hui être adopté est en fait un appel lancé aux parties pour qu'elles respectent avec détermination les engagements qu'elles ont pris.

La création d'un élément de police de l'ONUMOZ composé de 1 144 membres, dont le mandat et le déploiement sont décrits dans les paragraphes 9 à 18 de l'additif 1 au rapport du Secrétaire général, est encourageant pour le peuple du Mozambique. Il s'agit d'une mesure de nature à développer la confiance en vue d'ouvrir la voie à la réconciliation nationale. Le nouvel élément de la Mission d'observation aura la tâche importante, à la demande expresse du Gouvernement du Mozambique et de la RENAMO, de surveiller toutes les activités de police dans le pays et d'assurer le respect des droits et libertés fondamentaux des citoyens, en particulier durant le processus électoral. Il est à souligner que le maintien de l'ordre public reste du ressort du Gouvernement du Mozambique.

L'objectif principal du déploiement échelonné des observateurs de police est d'assurer l'exercice efficace de leur mandat et de lier ce déploiement au respect du calendrier révisé de l'Accord général de paix. Ce déploiement permet également l'établissement d'un mécanisme souple en vue de la réduction échelonnée de l'élément militaire au fur et à mesure que l'élément de police

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

sera déployé et assumera sa mission sans porter atteinte, d'aucune manière, à l'exercice effectif du mandat de l'ONUMOZ.

La perspective d'une réduction échelonnée des effectifs militaires de l'ONUMOZ prouve que le processus de paix au Mozambique est sur la bonne voie et que nombre des objectifs de la Mission d'observation ont été atteints. Il faut souligner que, dans cette nouvelle phase, la présence d'un élément de police est particulièrement nécessaire car elle contribuera à établir un climat favorable au respect de l'ordre public à travers le pays et à assurer la liberté et la transparence indispensables à la tenue normale des élections en octobre 1994.

L'Espagne reste convaincue que le processus de paix au Mozambique comporte les éléments nécessaires pour qu'il serve d'exemple à tout le continent africain. Pour preuve, mon pays participe activement à la Mission d'observation des Nations Unies au Mozambique et a l'intention de continuer de contribuer aux nouvelles tâches qui lui sont confiées aux termes de ce projet de résolution qui, nous l'espérons, sera adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/188.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 898 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

M. LADSOUS (France) : Ma délégation se réjouit des succès enregistrés dans la mise en oeuvre du processus de paix au Mozambique, notamment depuis la visite du Secrétaire général à Maputo. Nous tenons aussi à rendre hommage aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général au Mozambique afin de conduire cette opération à bonne fin.

Le Gouvernement français, qui est très attaché au respect de l'échéance électorale d'octobre 1994, reste préoccupé par les retards qui sont intervenus dans l'application des Accords de Rome, notamment en ce qui concerne la démobilisation et la formation d'une force nationale de défense.

M. Ladsous (France)

Ma délégation a voté en faveur de cette résolution qui crée un contingent de police de plus de 1 000 observateurs parce qu'elle estime que leur rôle est essentiel pour la préparation et le bon déroulement des opérations électorales. La France se félicite en même temps, qu'animé par des considérations d'économie, le Secrétaire général prévoie parallèlement au déploiement de cette importante force de police une réduction échelonnée du contingent militaire tout en préservant l'efficacité et la crédibilité de cette opération. Ma délégation attend sur ce point des propositions concrètes du Secrétaire général dans son prochain rapport.

La France qui, comme le Secrétaire général a bien voulu le rappeler dans son rapport, apporte son aide à la constitution de la nouvelle armée mozambicaine et contribue au financement du processus électoral, estime, comme le Secrétaire général, que la transformation de la RENAMO en un véritable parti politique est une des clefs du succès du processus de paix. Elle a donc offert une contribution au fonds qui a été créé à cet effet.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a voté pour la résolution car elle appuie résolument la création d'un élément de police des Nations Unies faisant partie intégrante de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). Cette résolution donne l'indication bienvenue, comme l'explique le Secrétaire général dans son rapport, que la situation sur le terrain permet de passer progressivement de la surveillance des modalités de cessez-le-feu à une vérification des activités de police durant la phase préparatoire des élections. Il est également important que le Secrétaire général, comme il l'a promis, présente des propositions concrètes au Conseil en vue de la réduction échelonnée du contingent militaire de l'ONUMOZ, qui devrait commencer dans les meilleurs délais sans compromettre l'exercice effectif du mandat de l'Opération.

Le processus de paix au Mozambique se trouve maintenant à un tournant décisif. Comme l'indique clairement l'excellent rapport du Secrétaire général du 28 janvier, des progrès ont été réalisés dans l'application de l'Accord général de paix pour le Mozambique, et nous tenons à rendre hommage au Président Chissano et à M. Dhlakama pour leurs efforts à cet égard. Néanmoins, nous restons extrêmement préoccupés par les retards enregistrés dans certains aspects essentiels de l'Accord général de paix, en particulier dans le regroupement et la démobilisation des troupes. Par exemple, le déséquilibre entre les deux parties dans le rapport de force actuel dans les zones de rassemblement doit

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

être corrigé d'urgence. Nous sommes également inquiets des retards constatés dans l'établissement d'une force unifiée de défense nationale, qui a un rôle clef à jouer dans la réconciliation entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO et dans le maintien de la sécurité durant la période électorale. Il est essentiel que des dispositions soient prises pour la constitution de contingents en nombre suffisant et pour la remise en état des camps d'instruction.

Ces retards signifient que le respect du calendrier d'application de l'Accord général de paix devient de plus en plus difficile. Il est essentiel que les élections aient lieu comme prévu, en octobre de cette année, un point que le Conseil a souligné en de nombreuses occasions durant ces derniers mois et qu'il vient de souligner de nouveau dans la résolution que nous venons d'adopter. Si les élections ne se déroulent pas au mois d'octobre, le risque est réel de les voir éventuellement retardées jusqu'à la fin de la saison des pluies en mai de l'année prochaine, ce qui pourrait ainsi hypothéquer le processus de paix.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

L'ONUMOZ est une des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en cours les plus coûteuses. Lorsque viendra le moment d'en renouveler le mandat, au début du mois de mai, il nous faudra examiner les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix. S'il s'avère à ce moment-là que la tenue des élections en octobre est devenue une perspective peu réaliste, il est douteux que l'on puisse alors maintenir cette opération, en tout cas à son niveau actuel.

Nous en appelons par conséquent au Président Chissano et à M. Dhlakama, pour qu'ils fassent preuve de la lucidité requise et donnent à leurs subordonnés les instructions nécessaires afin d'éviter que le processus ne s'enlise dans des querelles inutiles. Aucune partie n'a intérêt à ce que les choses traînent davantage. Le Mozambique a besoin de stabilité pour créer la base solide nécessaire au redressement économique et social dont le pays a désespérément besoin.

La résolution que nous venons d'adopter contient également un appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'assistance financière nécessaire pour faciliter l'application de l'Accord général de paix et pour qu'elle verse des contributions au fonds d'affectation spéciale qui sera créé pour soutenir les activités des partis politiques. Ma délégation appuie cet appel, en particulier en ce qui concerne le versement de contributions au Fonds d'affectation spéciale, qui a été créé le 10 mai 1993.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général et à tout le personnel de l'ONUMOZ pour les efforts qu'ils déploient en vue d'appuyer le processus de paix.

M. INDERFURTH (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis sont encouragés par les progrès réalisés dans le processus de paix mozambicain depuis le dernier rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité au mois de novembre. Nous constatons avec plaisir que le cantonnement des troupes dans les zones de rassemblement prévues à cet effet a commencé, que la formation des premiers éléments de la nouvelle armée est terminée, qu'une nouvelle loi électorale a été adoptée, et que les membres de la Commission électorale nationale se sont réunis. Nous félicitons à la fois la RENAMO et le Gouvernement mozambicain.

Nous constatons toutefois que des problèmes et des retards compromettent la tenue des élections au mois d'octobre. Nous sommes particulièrement préoccupés par la lenteur extrême du regroupement des troupes et par le fait que le

M. Inderfurth (Etats-Unis)

processus de démobilisation n'a pas effectivement commencé. La formation de la nouvelle armée se fait également attendre. Dans la résolution adoptée par le Conseil de sécurité il est demandé aux parties de respecter pleinement leurs engagements; cela montre que le Conseil est résolu à ce que les élections qui doivent se tenir au mois d'octobre aient bien lieu à la date prévue. De plus, nous demandons instamment qu'une date spécifique soit rapidement fixée pour les élections.

A notre avis, le déploiement d'une force importante d'observateurs de police au Mozambique encouragera la création d'un climat de sécurité stable, nécessaire à la tenue d'élections libres et honnêtes. Prévoyant la réalisation, cette année, des objectifs principaux de l'Opération, le Conseil a également prié le Secrétaire général de prévoir les modalités de l'achèvement du mandat de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) et du retrait de son personnel avant la fin du mois de novembre.

Il importe de profiter des conditions qui existent sur le terrain pour réaliser des économies dans le cadre de l'opération des Nations Unies. Mon gouvernement appuie fermement la décision du Conseil tendant à ce que le déploiement de l'élément de police soit effectué de telle façon que le coût de l'ONUMOZ n'augmente pas. Nous suivrons la situation avec notre ambassade à Maputo. Notre Ambassadeur collaborera étroitement avec la Mission de maintien de la paix des Nations Unies, et ici, à New York, ma Mission et moi-même veillerons à ce que le coût total n'augmente pas.

Tant que les Mozambicains restent pleinement et clairement attachés à créer un avenir plus encourageant pour leur pays par le biais du processus de paix, leurs efforts recevront l'appui de la communauté internationale. L'issue de ce processus aura des conséquences profondes, non seulement pour les citoyens du Mozambique, mais pour toute l'Afrique australe. Pendant le peu de temps qui reste avant l'examen, en avril, du renouvellement du mandat de l'Organisation des Nations Unies, la RENAMO et le Gouvernement du Mozambique doivent faire tout leur possible pour que le processus de paix se déroule conformément au calendrier fixé.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : La résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter est le résultat d'un examen attentif et approfondi de la situation au Mozambique, de l'application de l'Accord général de paix et du rôle de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ).

M. Sardenberg (Brésil)

Le Brésil continue de suivre avec beaucoup d'intérêt l'évolution du processus politique dans ce pays. Les Brésiliens sont unis au Mozambique par des liens historiques, culturels et ancestraux communs. Nous entretenons avec le Mozambique des relations particulièrement profondes, qui sont appelées à se renforcer encore davantage une fois que ce pays frère se sera finalement engagé dans la voie de la paix, de la stabilité et du développement économique et social.

Nous avons essentiellement l'impression que la situation qui règne au Mozambique évolue favorablement dans l'ensemble, mais que la communauté internationale doit continuer d'apporter son ferme appui en cette heure décisive de l'application de l'Accord général de paix. Tous les éléments positifs décrits par le Secrétaire général dans son rapport (S/1994/89) en date du 28 janvier 1994, dont nous nous félicitons sincèrement, semblent indiquer que la paix est finalement en vue. Nous sommes particulièrement heureux que le regroupement des troupes et le démantèlement des forces paramilitaires, des milices et des troupes irrégulières aient commencé, que la loi électorale ait été adoptée et que la Commission électorale nationale ait été créée et son président désigné.

Les problèmes et les difficultés qui subsistent – dont nous sommes conscients – ne semblent pas insurmontables. A cet égard, nous rendons particulièrement hommage au rôle vital joué par le Président du Mozambique, S. E. M. Joaquim Chissano, tout au long du processus de paix. Sa sagesse et ses qualités d'homme d'Etat ont été cruciales pour surmonter les obstacles politiques. Nous saisissons cette occasion pour demander instamment à M. Dhlakama et à la RENAMO, l'autre partie, de faire preuve de la même volonté politique et de la même bonne foi pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord général de paix.

Je tiens à ce propos à remercier le Représentant permanent du Mozambique, l'Ambassadeur Pedro Comissario Afonso, de la déclaration très détaillée qu'il a faite ce matin. J'ai été particulièrement frappé lorsque je l'ai entendu réaffirmer les engagements pris par le Gouvernement du Mozambique au titre de l'Accord général de paix, ainsi que par la description franche et claire des difficultés d'ordre pratique rencontrées dans le processus de paix. Ma délégation est d'avis que le Conseil devrait continuer d'examiner constamment et de très près les faits nouveaux décrits dans l'information qui nous a ainsi été communiquée.

M. Sardenberg (Brésil)

Nous avons appuyé la résolution qui vient d'être adoptée parce que, à travers elle, la communauté internationale réaffirme sa volonté d'aider le Mozambique à parvenir à un règlement interne pacifique et durable. Pour l'ONUMOZ et d'autres opérations de maintien de la paix entreprises par l'ONU, cette résolution souligne, notamment, la nécessité de continuer à contrôler soigneusement les dépenses, notion à laquelle le Gouvernement brésilien est fermement attaché. Mais, fait plus important encore, le Conseil de sécurité dit clairement que quels que soient les ajustements apportés, les objectifs de ces opérations ne devront jamais être compromis.

L'approbation de la création d'un élément de police faisant partie intégrante de l'ONUMOZ est en soi un progrès important, qui traduit une amélioration sensible de la situation au Mozambique. Nous sommes entièrement d'accord avec l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle il serait avantageux de laisser au Mozambique une grande partie des unités constituées actuelles des Nations Unies jusqu'à la tenue des élections. Le Gouvernement brésilien partage également l'opinion du Secrétaire général selon laquelle il ne serait pas opportun de réduire sensiblement la composante militaire de l'ONUMOZ alors que la démobilisation des troupes se poursuit.

Ma délégation n'est pas convaincue qu'un retrait des troupes militaires devrait avoir lieu uniquement pour compenser l'augmentation des dépenses engendrées par le déploiement d'un contingent de police. Tout d'abord, nous sommes d'avis que les éléments de police et les force militaires ne sont pas interchangeables. Mon gouvernement est résolu à prévenir tout manquement aux responsabilités importantes et complexes qui ont été confiées à la composante militaire de l'ONUMOZ tant que des problèmes et des difficultés risqueront de se poser.

Un retrait prématuré des troupes risque de compromettre l'objectif ultime de l'instauration de la paix et de la stabilité au Mozambique, vu qu'il a toutes les chances de créer des problèmes beaucoup plus grands que les avantages pouvant résulter de coupes militaires. Nous ne pensons pas que l'action du Conseil doive se fonder sur la nécessité d'éviter une augmentation des dépenses sans tenir dûment compte des conditions auxquelles l'ONUMOZ est confrontée actuellement. A notre avis, le Conseil ne doit pas se laisser séduire par des économies apparemment attrayantes mais qui, à long terme, risquent d'aller à l'encontre du but recherché.

M. Sardenberg (Brésil)

Le libellé du paragraphe 3 de la résolution que nous venons d'adopter est très clair. Le Conseil prie le Secrétaire général d'élaborer des propositions en vue de modifier la composition de l'ONUMOZ. Toutefois, ces propositions ne doivent pas être élaborées sans qu'il soit dûment tenu compte de la situation politique et militaire au Mozambique. S'il faut, certes, veiller à ce que le coût de l'ONUMOZ n'augmente pas, l'objectif ultime des propositions devant être présentées au Conseil doit être de permettre à l'ONUMOZ de s'acquitter efficacement de son mandat.

Selon le paragraphe 13 de la résolution 882 (1993), le prochain rapport du Secrétaire général devrait nous parvenir d'ici le 30 avril. Il y a trois échéances à retenir dans le calendrier du processus de paix. La plus importante est octobre-novembre de cette année, époque à laquelle les élections doivent avoir lieu et le Gouvernement nouvellement élu doit entrer en fonctions. Les deux autres échéances sont mai, lorsque le processus de démobilisation doit être achevé, et septembre, lorsque la nouvelle force de défense nationale doit devenir opérationnelle.

Mon Gouvernement est convaincu qu'au Mozambique nous sommes tout près de remporter une victoire dans le cadre des efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, le Conseil doit continuer de suivre de près la situation pour empêcher tout délai dans le processus de paix.

Nous sommes tous conscients que la paix a son prix, mais nous savons aussi que l'absence de paix est plus onéreuse encore. Songeons à la manière dont la paix atténuera les souffrances que le peuple mozambicain endure depuis tant d'années. Songeons à ce que la paix et la stabilité signifieront pour le Mozambique et pour l'ensemble de cette importante sous-région de l'Afrique.

M. CARDENAS (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation a voté pour la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Cette résolution, qui autorise la création d'un élément de police faisant partie intégrante de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), souligne l'engagement des Nations Unies à l'égard du Mozambique.

Le rapport complet du Secrétaire général sur la question montre que d'importants progrès ont été faits dans l'application de l'Accord général de paix. Mais, si nous sommes reconnaissants aux parties de ces progrès, nous restons préoccupés par les retards répétés dans le processus, notamment en ce qui concerne le regroupement, le désarmement et la démobilisation des troupes et la constitution d'une nouvelle force de défense nationale. De même, nous sommes

M. Cardenas (Argentine)

gravement préoccupés par la question, complexe et difficile, du démantèlement de la milice et des forces paramilitaires dispersées dans tout le pays.

Nous demandons instamment au Gouvernement mozambicain et à la RENAMO de se conformer sans plus de retard à toutes les dispositions de l'Accord général de paix. Nous leur rappelons que le succès de ce processus dépend, en fin de compte, du peuple mozambicain. La communauté internationale est prête à continuer d'aider le peuple mozambicain dans ses efforts. Mais il faut que l'on comprenne bien que cette aide – celle de l'ONUMOZ, notamment – ne saurait remplacer une solution négociée du conflit, qui est indispensable.

Etant donné les problèmes financiers que connaît actuellement l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix, les parties doivent être plus conscientes que jamais de la nécessité de respecter le calendrier fixé pour que les élections aient lieu au mois d'octobre prochain.

Enfin, nous engageons la communauté internationale à continuer d'apporter son appui à l'application intégrale de l'Accord général de paix et, partant, à la normalisation de la situation politique au Mozambique.

M. LOZINSKIY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La Fédération de Russie a appuyé le projet de résolution adopté à l'instant, qui autorise notamment la création d'un élément de police faisant partie intégrante de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), car il signale aux parties mozambicaines la nécessité d'accélérer le processus de paix et les engage sur la voie des élections libres et régulières qui doivent avoir lieu avant la fin du mois d'octobre 1994.

Comme il ressort de la résolution adoptée, le Conseil de sécurité accorde une grande importance au fait que le déploiement de l'élément de police et le retrait d'un nombre approprié de personnels militaires se fassent, dans toute la mesure du possible, parallèlement, garantissant ainsi la stabilité du Mozambique, pour faire en sorte que, dans l'ensemble, le coût de l'ONUMOZ n'augmente pas.

Pour nous, la décision de déployer un élément de police permettra de renforcer la confiance entre les parties et de créer les conditions propices au bon déroulement des élections. Il est par ailleurs évident qu'il reste beaucoup à faire pour appliquer l'Accord général de paix. A ce propos, nous jugeons particulièrement important que les deux parties appliquent scrupuleusement et rapidement les dispositions de l'Accord et respectent en toute bonne foi le calendrier révisé pour le processus de désarmement et de démobilisation, la

M. Lozinskiy (Fédération de Russie)

création d'une force de défense nationale, et les préparatifs en vue de la campagne électorale afin que les élections se déroulent de façon normale et véritablement démocratique.

Nous espérons que les deux parties mozambicaines utiliseront à bon escient les possibilités qui leur sont offertes par la communauté internationale et qu'elles feront tout pour mener à bien le processus de règlement politique, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du renouveau du Mozambique.

M. KOVANDA (République tchèque) (interprétation de l'anglais) : La délégation tchèque a voté pour la résolution d'aujourd'hui car elle traduit bien notre sentiment à l'égard de l'évolution de la situation au Mozambique. La République tchèque et le Mozambique ont une longue tradition de relations amicales. De fait, alors même que nous parlons, des observateurs militaires tchèques prennent part aux activités de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). Aussi sommes-nous particulièrement heureux d'avoir ce que nous jugeons être une résolution judicieuse et bien équilibrée.

Le moment nous paraît venu de louer le rapport du Secrétaire général et tous les efforts qu'il a demandés. On ne saurait toutefois ignorer les importantes remarques faites par mon collègue, le Représentant permanent du Mozambique, et manquer de les examiner avec soin. Nous devons réfléchir à la question de savoir si le travail du Conseil aurait gagné en efficacité si nous avions disposé plus tôt de certaines de ces informations.

Le fait qu'il nous a fallu près de deux semaines de travail pour mettre au point le texte de la résolution montre que la communauté internationale suit la situation de très près et que la question est jugée comme prêtant à controverse. Mais le plus inquiétant, à notre avis, c'est le retard sur le calendrier prévu à l'origine pour le processus de paix, un retard qui se chiffre maintenant à une année entière.

L'adoption de la Loi électorale, les premiers pas vers le désarmement et la démobilisation et, partant, l'amélioration de la sécurité et de la situation politique dans le pays, le processus de transformation de la RENAMO en parti politique, et, en particulier, le dialogue qui s'est noué entre la RENAMO et le Gouvernement, sont autant de signes qui laissent espérer que le processus de paix au Mozambique pourrait bien déboucher sur des élections démocratiques en octobre prochain. Nous attendons avec impatience l'annonce d'une date précise pour la tenue de ces élections.

Les progrès dans l'application de l'Accord général de paix offrent la perspective d'une réduction progressive de l'élément militaire de l'ONUMOZ,

M. Kovanda (République tchèque)

accompagnée éventuellement d'une réduction des coûts, sans toutefois compromettre la capacité de l'ONUMOZ de s'acquitter efficacement de son mandat. Le déploiement d'observateurs et d'unités de police nous paraît suffisant pour garantir la poursuite du processus de paix.

Nous ne pouvons toutefois manquer d'exprimer notre préoccupation face à la lenteur du processus de démobilisation, même si nous savons qu'il s'est quelque peu accéléré depuis deux semaines. Nous jugeons inquiétants aussi les retards intervenus dans la création et la formation de la nouvelle force de défense nationale, ce qui pourrait compromettre la date des élections, sans parler des coûts que cela entraînerait pour l'Opération.

Il convient de réaffirmer que les Nations Unies sont prêtes à aider ceux qui s'aideront eux-mêmes. De fait, elles ne pourraient aider qui que ce soit d'autre. Ce n'est que lorsque le peuple d'un pays et ses dirigeants politiques sont prêts à assumer la responsabilité primordiale de leur propre avenir que les Nations Unies peuvent se révéler utiles. Nous sommes heureux que, pour le Mozambique, la résolution d'aujourd'hui insiste aussi sur ce point. Nous espérons qu'en dépit des obstacles et des difficultés, la situation au Mozambique évoluera de telle manière que ce processus prometteur se transformera en réussite.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de Djibouti.

Ma délégation se félicite du dernier rapport du Secrétaire général concernant la situation au Mozambique, rapport détaillé et exhaustif qui traduit parfaitement l'importance des faits nouveaux qui caractérisent cette situation. Beaucoup de ces éléments sont reflétés dans la résolution qui vient d'être adoptée et que ma délégation a pleinement appuyée.

Il ressort du rapport que la situation actuelle présente plusieurs aspects dont on peut, dans une grande mesure, se féliciter. La modération dont font généralement preuve les deux parties, comme en témoigne l'absence de violations graves du cessez-le-feu, et l'initiative qu'elles ont prise pour combler le vide, avant le déploiement des Nations Unies, au moyen de leur propre programme conjoint de surveillance des activités de police et de respect des droits civils, sont louables. Nous sommes également encouragés par les nombreuses rencontres qui ont eu lieu entre le Président Chissano et M. Dhlakama à Maputo, où ce dernier a transféré sa résidence, afin de faciliter ce processus.

Cependant, s'il existe pour le Mozambique de bonnes possibilités de mettre sa maison en ordre, il est peu probable que cette situation dure indéfiniment. Il est par conséquent impératif que nous nous hâtions d'entreprendre ces activités et respectons les délais nécessaires pour mettre à profit cette période. Afin de respecter le calendrier prévu pour la mise en place d'un gouvernement dûment élu par le peuple, aux termes de la loi électorale qui vient d'être adoptée, un certain nombre de choses restent à faire, rapidement et au moment opportun. L'inscription et autres préparatifs électoraux doivent commencer immédiatement, et la date des élections doit être fixée. La résolution émet le souhait qu'un gouvernement élu soit constitué avant le mois d'octobre de cette année, ce qui est réellement très proche.

En outre, le processus électoral tout entier doit avoir lieu dans un climat de démobilisation équilibrée et réelle, d'un désarmement accru, rendu évident par la remise des armes et leur transfert dans des dépôts désignés à cet effet, et par la constitution d'une défense nationale appropriée. Bien qu'un esprit de coopération se soit manifesté, la transparence, la coopération et l'action doivent continuer d'être apparentes et s'accroître si l'on veut que ces problèmes soient résolus avec efficacité.

Nous nous félicitons de la volonté manifestée par toutes les parties au Mozambique de voir se maintenir la présence de l'ONU et nous sommes spécialement

Le Président

encouragés par le fait que cette volonté, jointe à l'arrêt quasi effectif des hostilités, permettra aux Nations Unies de jouer un rôle classique de maintien de la paix. La réduction échelonnée de la composante militaire de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) et l'établissement d'un élément de police doivent être soigneusement examinés et planifiés. Les tâches d'observation, de contrôle, de compte rendu et d'assistance technique accomplies par les Nations Unies au cours des prochaines élections, conjointement avec l'élément de police autorisé par la présente résolution, devraient permettre à l'ONU de contribuer très utilement au processus de réconciliation.

Ma délégation reste préoccupée par certaines questions évoquées également dans la résolution ainsi que dans le rapport du Secrétaire général. On ne saurait nier que les mesures prises par la communauté internationale pour faire face aux besoins spécifiques du Mozambique sont louables. On ne peut qu'espérer que cette manifestation de bonne volonté ne faiblira pas au moment où nous entrons dans la phase finale de notre action. L'impact économique et financier d'une armée nouvelle et attrayante, de la réinsertion et du retour des réfugiés et des milices démobilisées, ainsi que du déminage et de la conversion de la RENAMO en une entité ou en un parti politique sera plus qu'écrasant pour les ressources économiques du Gouvernement.

Nous espérons donc que la contribution de la communauté internationale se poursuivra, car le résultat sera en définitive moins coûteux qu'une rupture du processus. A cet égard, nous souscrivons pleinement à l'appel lancé dans la résolution au Secrétaire général pour qu'il reste attentif au niveau des dépenses et aux ressources des Nations Unies, lesquelles ne sont pas illimitées. Cela nécessitera peut-être d'établir un équilibre judicieux entre les dépenses à court terme, les économies et le coût total à long terme, situation qui se pose sans cesse aux Nations Unies en Angola.

Enfin, ma délégation est également heureuse de la manière dont l'aide humanitaire a pu parvenir à ceux qui en avaient besoin, et elle demande instamment à toutes les parties d'en faciliter l'accès sans restriction à la population civile.

Nous sommes tous, avec le peuple mozambicain, prisonniers de cette étape décisive qui nous sépare du but. Nous pensons que chacun comprend que des manifestations continues et sérieuses de bonne volonté et d'effort seront payées de retour, et c'est de cela que nous avons besoin. L'Accord général de paix fournit le cadre nécessaire pour remettre le Mozambique sur pied le moment

Le Président

venu, avec l'accord et l'appui des deux parties. Mais il est clair qu'il faut passer à la vitesse supérieure et aboutir plus rapidement à des résultats.

Dans ce contexte, ma délégation remercie sincèrement le représentant du Mozambique des informations détaillées qu'il a fournies au Conseil de sécurité ce matin. Nous lui en sommes réellement reconnaissants et nous en examinerons sérieusement les tenants et les aboutissants.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.